



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le douze avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-69

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 SPANC

MEMBRES EN EXERCICE : 50 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 28 - PROCURATIONS : 13 - VOTANTS : 41

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Marcia ESPINOSA, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. Christophe CARMINATI, Mme Marie-Christine KADLER

AURIBEAU : M. Frédéric NERVI

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

BUOUX : M. Philippe ROUX

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Maxime BEY

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL

ST PANTALÉON : M. Luc MILLE

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS, Mme Patricia BAILLARD

VIENS : Mme Mireille DUMESTE

Absents excusés :

APT : M. Laurent DUCAU, M. Jean-Louis DE LONGEAUX, Mme Laurence GREGOIRE

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Bruno VIGNE-ULMIER, Mme Corinne PAÏOCCHI

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

LIUX : M. Francis FARGE

ST SATURNIN LES APT : Mme Gisèle MAGNE

Procurations de :

APT : Mme Isabelle VICO donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. André LECOURT donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Cédric MAROS donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Henri GIORGETTI donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER

BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE donne pouvoir à M. Mathias HAUPTMANN

CASTELLET : M. Edmond GINTOLI donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT

MÉNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Pascal RAGOT

ROUSSILLON : M. André BONHOMME donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY

SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

VILLARS : M. Guy SALLIER donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20180412-2018-69-BF
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction codificatrice M49,

Considérant, la proposition de Budget Primitif 2018 « SPANC » de la Communauté de Communes qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section « Fonctionnement »** : 167 419,00 €
- **Section « Investissement »** : 12 952,00 €

Vu, l'avis favorable de la commission Finances en date du 28 mars 2018,

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

Approuve, le Budget Primitif 2018 « SPANC » de la Communauté de Communes par nature et au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.